

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Conseillers en exercice** 43

Présents 34

Représentés 7

Absents 2

**Votes**

Pour 41

Contre

Abstention

N.P.P.V

# Conseil Municipal

## Séance du Lundi 20 novembre 2023

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin, CHIRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

**Etaient représenté-e-s :**

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte  
Mme LANTERNIER Lucie (à compter DÉL 23.112) donne mandat à M.COELHO Vasco  
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma  
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian  
M. OMRANE Alain donne mandat à M. CHALBI Yacin  
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à Mme FONTAINE Sabrina  
M. ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine

**Etaient absents :**

M. FONDENEIGE Matthias  
Mme DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

**de la publication le**

**OBJET**

**Approbation de la convention de partenariat entre la commune et  
les collèges Emile ZOLA, Henri MATISSE et Jules VALLÈS**

Accuse de réception en préfecture  
081219140023-20231127-DEL-23-125-DE  
Date de publication : 27/11/2023  
Date de réception préfecture : 27/11/2023

**Approbation de la convention de partenariat  
entre la commune et les collèges, Emile ZOLA, Henri MATISSE et Jules VALLÈS**

Dans le cadre d'un service multi-partenarial, le service municipal de la jeunesse souhaite développer des liens étroits avec les trois collèges publics de la commune : Henri Matisse, Emile Zola et Jules Vallès.

Aujourd'hui, certains objectifs ont évolué et l'évolution de ce partenariat nécessite la mise en place d'une nouvelle convention fixant les objectifs attendus ainsi que les modalités d'organisation.

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

**LE CONSEIL,**

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération n°19.130 du 25 septembre 2019, approuvant la convention entre les différents collèges de la commune,

Vu l'avis de la commission Vie éducative-Enfance-Petite enfance-centres sociaux - Sports-Jeunesse -Action sociale-Handicap-Hygiène santé du 19 octobre 2023,

Considérant le résultat satisfaisant du premier partenariat mis en place depuis 2019,

Considérant le développement de ce partenariat,

Considérant la volonté de la commune de travailler en étroite collaboration avec les collèges de la commune,

**DÉLIBÈRE**

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre les collèges Emile Zola, Henri Matisse et Jules Vallès et la commune de Choisy-le-Roi.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que les dépenses sont prévues au budget de la commune.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance du 20 novembre 2023.

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20231127-DEL-23-125-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2023  
Date de réception préfecture : 27/11/2023